



Déclicl Lyon

Association
photographie
lyonnaise

La charte des utilisateurs

Déclicl Lyon offre deux statuts différents, le **Membre** et le **Déclicien**.

Cette charte des utilisateurs vise à les définir au sein de la vie associative et sur sa plateforme portail & forum.

Le Membre et le Déclicien

Est désigné « **Membre** » toute personne physique inscrite à l'association par le biais de son site internet situé à l'adresse suivante :

www.decliclion.net

Est désigné « **Déclicien** » toute personne physique, majeure, à jour de sa cotisation annuelle (cf. article 12) et acceptant les conditions relatives à son statut ci-après décrites.

Est désigné « membre » une personne appartenant à un des groupes **Membre** ou **Déclicien**.

Généralités

Art.1 : Première participation : se présenter

Déclicl Lyon se voulant proche de ses membres, nous vous remercions de vous présenter dans le forum intitulé « Les nouveaux membres se présentent ! » sur decliclion.net afin de garantir un premier contact cordial avec les autres membres.

Nous vous invitons à remplir votre profil utilisateur si vous souhaitez nous en dire un peu plus sur vous.

Art.2 : Contributions, limitations sur decliclion.net

Le site internet de l'association est considéré comme un outil, comme un relais à la vie associative et non comme son support principal ; ce dernier étant le réseau de contacts lyonnais établi via l'association, nous avons donc bien d'autres moyens pour se parler ou se rencontrer (cf. article 6.x).

2.1 : L'association prône le partage réciproque, c'est-à-dire que si vous postez en rubrique « Espace de critiques » par exemple, c'est que vous attendez des commentaires. Il est donc logique que vous même preniez du temps afin de commenter les productions des autres membres.

2.2 : Afin de garantir ce juste retour, nous vous demanderons de vous limiter à la création de 3 sujets par jour dans « Espace de critiques », chaque sujet pouvant contenir au maximum 3 images avec la possibilité de mentionner un lien externe vers une série complète.

2.3 : Depuis votre profil utilisateur, vous pouvez lier une signature à chacune de vos réponses. Dans le cas d'une image en guise de signature, celle-ci ne devra pas excéder 550*75px et 60ko pour ne pas gêner la lecture du forum.

2.4 : Les liens ou écrits publiés dans l'objectif de détourner les membres du site Déclicl Lyon seront supprimés et suivis d'une justification de la part d'un modérateur.

2.5 : En cas de non respect des articles 2.3 et 2.4, le membre sera averti une première fois par message privé ou par courriel, puis une seconde fois en cas de récidive. S'il réitère une troisième fois, il se verra notifié par courriel du retrait définitif de son statut de **Membre** de l'association Déclicl Lyon et de **Déclicien** (s'il possède ce statut) sans remboursement de sa cotisation.

2.6 : Les fichiers (image, document etc.) présentés sur le site interne decliclion.net doivent obligatoirement respecter les conditions suivantes.

2.6.1 : Les images ne doivent pas présenter un contenu à caractère obscène, pornographique, incitant à la haine, à la violence, au racisme ou à l'antisémitisme, ou contraire au Droit français.

2.6.2 : Tout membre de Déclicl Lyon (**Membre** et **Déclicien**) certifié être en accord avec l'article 3 concernant les droits à l'image, d'auteur, de diffusion et de reproduction.

2.6.3 : Déclicl Lyon et son président, n'ayant pas les moyens humains et techniques pour vérifier le respect absolu des conditions sus-mentionnées, ne pourront être tenus responsables du contenu diffusé par un de ses membres ou toute autre personne extérieure à l'association ou robots internet.

2.6.4 : Les dimensions d'une image ne doivent pas excéder les 700 pixels pour son plus grand côté afin d'assurer un affichage dans de bonnes conditions pour le plus grand nombre des internautes. Exceptions faites pour les photographies panoramiques (à partir d'un rapport 16/9, hors cadre ou bandes noires) pouvant atteindre les 1000px pour son plus grand côté.

2.6.5 : Les fichiers téléchargés sur le serveur de Déclicl Lyon ne devront pas excéder les 160ko afin d'accélérer le chargement des images et limiter la charge supportée par le serveur hébergeant le site internet.

2.6.6 : Cette limitation de poids est portée à 1mo et la limitation des dimensions en pixels devient caduque à l'intérieur du forum « Post-production numérique ».

2.6.7 : Un membre pourra inclure à son sujet un lien externe à Déclicl Lyon vers un fichier image ou autre s'affranchissant de ses limitations de dimensions et de poids.

2.6.8 : Tout fichier (image, document etc.) ne respectant pas ces conditions sera supprimé et accompagné d'un message de modération.

2.7 : Avant de créer un nouveau sujet, assurez-vous qu'un sujet similaire n'a pas déjà été diffusé grâce à l'outil de recherche présent sur le site internet decliclion.net.

2.8 : Les commentaires permettent aux membres de confronter leur vision et éventuellement de découvrir comment améliorer leurs photos.

2.8.1 : Le commentaire est un exercice délicat pouvant affecter l'auteur de la photo. C'est pourquoi il doit rester constructif et utile. Il peut avoir une vertu pédagogique et/ou une valeur d'encouragement mais évitons les commentaires cinglants ou sans contenu réel. La solution « points forts / points faibles » peut être une bonne méthode enrichissante pour tous, même pour l'auteur de la critique. Un guide d'analyse d'image vous est proposé lors de vos rédactions de commentaires.

Dans tous les cas, la courtoisie et le respect des personnes sont primordiaux et s'imposent. N'oubliez pas que vous êtes sur un support virtuel et que les mots peuvent revêtir une signification différente de la vôtre.

2.8.2 : Il se peut que certaines critiques soient franches, voire acerbes et aillent à l'encontre de vos impressions. Votre travail photographique est personnel et peut être de ce fait compris ou interprété différemment voire déplaire tout simplement.

Essayez de comprendre ce qui a poussé l'auteur de la critique à réagir ainsi avant de vous « braquer ».

Souvenez-vous aussi que critiquer une photo peut prendre un certain temps, il est appréciable pour l'auteur

de la critique de recevoir un retour même si vous êtes en désaccord.

2.8.3 : En cas d'abus, l'auteur du commentaire s'expose à des rappels à l'ordre ou à des actes de modération.

2.8.4 : Toute attaque personnelle dans les parties publiques du site Déclicl Lyon ne peut être tolérée, sera sévèrement modérée et pourra conduire au bannissement du membre en cas de récidive. Veuillez noter que vous disposez d'un système de message privé directement sur decliclion.net pour ce type d'échanges qui n'engage en rien toute la communauté.

2.8.5 : Chaque sujet doit conserver ce pour quoi il a été créé. Il vous est demandé d'éviter tant que possible les dérives vers d'autres sujets n'ayant que peu de rapport avec le sujet originel, auquel cas vous pouvez créer un sujet afin de vous exprimer.

2.9 : Tout membre de l'association Déclicl Lyon conserve à tout moment et de plein droit la possibilité d'adresser un message à l'équipe Déclicl Lyon. Cependant, il devra instaurer un dialogue par voie privée via les messages privés ou par courriel afin de solutionner le plus rapidement possible l'éventuel problème. Inutile de transformer le site internet en champ de bataille où uniquement quelques membres sont concernés.

2.10 : Le langage dit « SMS », l'abus d'effets stylistiques typographiques et l'utilisation abusive des lettres capitales (assimilées sur internet à un fort mécontentement et à des paroles hurlées) sont prohibés. Bien d'autres moyens plus agréables pour tous sont disponibles.

2.11 : Modération des propos sur decliclion.net

Les modérateurs se réservent le droit de déplacer ou modifier un sujet ou toute autre contribution sans préavis si celui-ci est :

- Hors sujet
- Injurieux
- Irréspectueux envers les personnes ou une production
- Contraire au Droit français
- Contraire à l'esprit de Déclicl Lyon.

Les modérateurs sont soumis à la présente charte en tant que membre de l'association, mais ils sont également soumis à une charte Équipe.

Un sujet ne sera jamais supprimé mais masqué aux membres le temps d'une prise de décision par l'Équipe. Les modérateurs, comme tous les membres de l'Équipe Déclicl Lyon, n'ont pas tous les droits et peuvent être relevés de leur fonction en cas d'abus.

2.12 : Révocation des droits d'accès au site pour un Membre et un Déclicien

En cas d'incidents répétés et constatés par plusieurs membres actifs de l'association, une décision collégiale de révocation peut être prise. Le terme « collégiale » sous-entend une décision prise par le Comité Déclicl Lyon composé des membres du Bureau Déclicl Lyon, des modérateurs et des consultants Déclicl Lyon. La décision prise pourra aller jusqu'au bannissement du membre.

Art.3 : Droits d'image et d'auteur

Tout **Membre** ou **Déclicien** diffusant, sur decliclion.net ou au cours d'une exposition organisée par Déclicl Lyon, un document (image, photo, autre) est seul responsable des atteintes au droit à l'image que pourrait engendrer sa contribution.

Ainsi, avant de présenter un document (image, photo, autre), il devra s'assurer que celui-ci soit conforme



Déclicyon

Association
photographie
lyonnaise

La charte des utilisateurs

aux règles du droit d'auteur, du droit à l'image, de diffusion et de reproduction en ayant par exemple préalablement reçu l'autorisation écrite de la ou des personnes concernées (photographiées dans le cas d'une photographie).

Pour une personne majeure, une attestation écrite, datée et signée sera de rigueur. Quant à un mineur, l'attestation écrite et datée devra être signée par ses deux parents.

Art.4 : Quitter l'association

Si vous désirez quitter l'association, veuillez adresser un courriel accompagné des raisons de ce départ à contact@decliclyon.net. Votre compte sur le portail Déclicyon sera alors supprimé, vous ne pourrez alors plus vous connecter et accéder aux modules et forums ni participer aux activités organisées par les membres de l'association et dans son cadre. Si vous êtes **Déclicien**, votre cotisation ne vous sera pas remboursée.

Art.5 : Modification de la charte

Cette présente charte pourra être modifiée à tout moment par les membres du Bureau Déclicyon sous condition d'acceptation à l'unanimité par le Bureau Déclicyon et le Comité Déclicyon. L'ensemble des membres en seront avertis.

Activités Déclicyon

Art.6 : L'association Déclicyon met l'accent sur le partage. Partage d'un savoir-faire, d'expériences, de temps. Une association où seulement quelques membres apportent une contribution ne peut être viable et pérenne.

Ainsi le statut de **Déclicien** est accessible à toute personne motivée et ayant l'envie de partager ses connaissances (photographiques ou autres), avis ou idées pour la vie déclicienne.

Rien de volumineux ne vous sera demandé, montrez seulement votre intérêt pour la vie associative par quelques actions simples et des présences.

6.1 : Le Mardi Déclic est une réunion organisée le premier et le troisième mardi de chaque mois.

Ces mardis sont ouverts uniquement **Décliciens**.

Durant environ 2h, nous abordons des sujets liés à la photographie (critiques de photos, conseils en direct sur de la post-production, organisation de projets et sorties futures etc.).

Une présence à ces rencontres est considérée comme un marqueur d'activité à la vie associative.

6.2 : Les Repas Déclic sont organisés le deuxième jeudi des mois impairs.

Ces repas ne sont pas accessibles aux **Membres** mais sont réservés aux **Décliciens**.

Durant ces repas, les **Décliciens** planifient régulièrement des sorties selon des thèmes précis. Ainsi ce moment entre nous permet de fixer une date et un lieu. Participer à un repas Déclic, c'est se tenir au courant des activités organisées par l'association et ses membres à l'extérieur de l'espace virtuel du site internet.

Une présence à ces rencontres est considérée comme un marqueur d'activité à la vie associative.

6.3 : Les sorties sont des activités organisées par la bonne volonté des membres de l'association. Il faut distinguer deux types de sorties.

6.3.1 : Les sorties où un temps d'organisation plus ou moins long est nécessaire (exemple : sortie moyen format, sortie initiation à la photographie de nuit, pique-nique Déclicyon) sont réservées aux **Décliciens** et

s'organisent via le module Agenda.

On aborde ce type de sortie notamment au cours des Repas Déclic.

L'organisation ou une aide à l'organisation d'une telle sortie est considérée comme un marqueur d'activité à la vie associative.

6.3.2 : Les sorties ponctuelles (exemple : « *Je voudrais changer d'air, quelqu'un est libre demain soir pour déambuler ?* ») peuvent être proposées par tout membre **Déclicien**, et s'organiseront également via le module Agenda.

Ces sorties fonctionneront sur le modèle « qui m'aime me suive ».

L'organisation ou une aide à l'organisation d'une telle sortie est considérée comme un marqueur d'activité à la vie associative.

6.3.3 : Pour des raisons de responsabilité, aucune sortie ne peut-être organisée à travers le site internet Déclicyon par les non **Décliciens**.

Le Membre

Art.7 : Droits d'accès Membre

7.1 : Le statut **Membre** permet d'accéder au même titre que le statut **Déclicien** à tous les forums des sections « Déclicyon et son site internet » et « Activités » (à l'exception des forums « Projets Déclicyon », « Nos soirées, nos sorties », « Les Mardis Déclic ») ainsi qu'aux modules intitulés « Agenda » (hors de la limite des programmations réservées aux **Décliciens**), « Petites annonces » et « Galerie photos ».

Il se voit également attribué un accès en lecture simple, c'est à dire sans pouvoir déposer de commentaires, aux forums de la section « Espace de critiques » (à l'exception du forum « Mode, lingerie et nu » qui lui sera invisible).

Cependant, le statut **Membre** ne permet pas d'accéder aux forums de la section « Ressources autour de la photographie » où résident notamment des formations et dossiers, des conseils d'achats, un espace de post-production et d'actualité. Il n'a également aucune visibilité sur les modules du portail intitulés « Nos Liens », « Galeries décliciens » et « Tchat ».

7.2 : Cette décision de limiter les accès au site decliclyon.net résulte d'une constatation auprès des nouveaux inscrits qui souhaitent adhérer à l'association afin d'apprendre. Toutefois une prise de conscience est nécessaire : l'existence d'une telle association ne se doit que par un partage réciproque de ses adhérents.

Art.8 : Suppression d'un compte Membre

En cas de non connexion à votre compte sur decliclyon.net ou de non participation physique aux activités pendant une durée supérieure à 6 mois pleins, votre compte pourra être supprimé si vous ne justifiez pas d'une raison contraire valable.

Le statut de **Déclicien** n'est pas concerné par cet article.

Le Déclicien

Art.9 : Il est de la responsabilité d'un Membre de formuler une demande d'accès au statut Déclicien. Cette demande se fera uniquement par courrier assortie du formulaire d'adhésion et de la cotisation. L'Équipe Déclicyon ou tout autre membre de l'association ne pourra décider à la place de quiconque de cette volonté d'accès.

Art.10 : Par la signature du document « Demande de statut Déclicien » et par une cotisation annuelle, fixée en Assemblée Générale annuelle (pour 2011, elle est d'un montant de quinze euros - 15€) et versée à l'association Déclicyon par chèque bancaire, le **Membre** certifie avoir pris connaissance de la signification du statut **Déclicien** décrit dans cette charte des utilisateurs et l'accepte. La cotisation et le document dûment complétés est à retourner au (à la) Trésorier(ère) de l'association (adresse précisée sur le formulaire d'adhésion).

Le statut **Déclicien** ne pourra vous être appliqué si toute ou une des deux pièces demandées est manquante. Pour plus d'informations concernant la cotisation Déclicyon, se référer à l'article 12.

Art.11 :

11.1 : Afin de garantir le maintien de son statut et de ses accès, le **Déclicien** veillera à poursuivre son engagement pris lors de sa cotisation (articles 6.x).

Ainsi un **Déclicien** s'engage à participer à la vie de l'association par un minimum de présence aux activités Déclicyon au cours d'une année ainsi que par une présence sur le site internet decliclyon.net.

11.2 : Les Repas Déclic étant organisés avant tout pour et par les **Décliciens**, tout **Déclicien** peut alors s'occuper de l'organisation d'un repas (recherche d'un restaurant, réservations etc.).

L'organisation d'une telle activité est considérée comme un marqueur d'activité à la vie associative.

11.3 : Les **Décliciens** qui ne participent à aucun Mardi Déclic, aucune sortie ou repas se verront non prioritaires sur les formations.

11.4 : Ayant payé sa cotisation, donc ayant manifesté son intérêt pour la vie associative et son partage, le **Déclicien** veillera à faire preuve de respect en étant le plus ponctuel qui soit lors des réunions et des sorties afin de ne pas pénaliser les autres participants. Trop de retard pourront faire l'objet de rappels à l'ordre.

La cotisation Déclicyon

Art.12 : Déclicyon est une association Loi 1901 et ne fait aucun bénéfice sur ses cotisations. Les sommes engrangées sur son propre compte bancaire servent à régler les frais d'assurance, les frais généraux (courriers, timbres, enveloppes, etc), d'hébergement et de nom de domaine du site internet decliclyon.net ainsi qu'à l'achat d'outils ou de produits servant à la communauté (exemple : projecteur pour les réunions, cartes de visite, expositions etc.).